



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Zimbabwe

Question écrite n° 56630

Texte de la question

M. Maurice Leroy appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les préoccupations exprimées par l'organisation non gouvernementale Amnesty International à propos de la situation alimentaire des populations au Zimbabwe. Depuis plusieurs années, et en particulier depuis la réforme foncière, un grand nombre de personnes rencontrent de grandes difficultés pour accéder à une nourriture suffisante. Face à cette situation, il remercie le Gouvernement de bien vouloir l'informer des initiatives prises auprès du gouvernement zimbabwéen et auprès de la communauté internationale pour venir en aide à ces populations.

Texte de la réponse

L'accélération de la « réforme agraire » mise en oeuvre depuis avril 2000 par le gouvernement au Zimbabwe s'est traduite par une occupation violente des terres et de nombreuses expropriations (4 000 fermes commerciales sur 4 500 ont été expropriées). Actuellement les deux tiers seulement des surfaces concernées par la réforme seraient cultivées, mais mal exploitées, les nouveaux occupants n'ayant pas les compétences nécessaires. L'effondrement de la production agricole a touché davantage les cultures commerciales que les cultures vivrières. Ainsi la production de tabac, principale culture d'exportation du pays, ne représentait plus en 2004 que le quart de son niveau de 2000. Autrefois considéré comme le « grenier » de l'Afrique australe, le Zimbabwe a eu recours en 2003 à l'aide alimentaire internationale. Le niveau réel de la production céréalière fait actuellement l'objet de débats entre le Gouvernement et certains partenaires extérieurs. La récolte 2004-2005, bien qu'en augmentation, a dû être complétée par des importations de Zambie et d'Afrique du Sud qui devraient permettre au Zimbabwe de pourvoir aux besoins des régions défavorisées. Le gouvernement zimbabwéen vient de reconnaître que 1,2 million de personnes ne mangeraient pas à leur faim mais il ne souhaite pas d'aide alimentaire internationale dans le contexte actuel ni que les Nations Unies lancent un appel pour l'aide humanitaire en 2005. Toutefois, 200 000 tonnes d'aliments ont été distribués par le Programme alimentaire mondial (PAM) entre janvier et avril 2004, profitant à près de 5 millions des personnes. Si le gouvernement refuse l'aide du PAM pour 2005, ce dernier conserve cependant une réserve de 100 000 tonnes destinée à couvrir des besoins imprévus. Par ailleurs, la Commission européenne vient d'attribuer un programme communautaire Echo d' « Assistance aux populations vulnérables du Zimbabwe », d'un montant total de 15 millions d'euros, 9 millions d'euros seront alloués en 2005 au titre d'un programme pluriannuel de deux ans. En parallèle de son effort financier au niveau européen, la France maintient une aide bilatérale significative avec un projet d' « Aide aux populations rurales défavorisées » d'un montant de 600 000 euros sur deux ans. La France restera très vigilante sur les conditions d'utilisation de l'aide alimentaire internationale et sur les risques de détournement.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56630

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 906

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4034